

Conférence à l'Université de Bourgogne, 23 mars 2022 : « Appréhender et mieux comprendre la guerre en Ukraine » (quelques notes.)

" Le conflit russo-ukrainien : l'éclairage du droit international "

par **Charalambos Apostolidis**, professeur de droit international public à l'université de Bourgogne, rattaché au CREDESPO.

La question de la qualification des actes.

Le droit international est le seul langage universel pour la qualification et la valeur des actes et donc pour les réactions internationales (les sanctions, les négociations...) Des sanctions sont possibles si la norme juridique, impérative, le permet. Par exemple des sanctions sont légales si on a affaire à une « agression » et ne le sont pas pour une « opération militaire ». C'est pour cela notamment que Poutine interdit le terme de « guerre » et utilise celui d'« opération spéciale » en Ukraine.

D'autre part, si l'OTAN n'a pas mis en place une zone d'exclusion aérienne au-dessus du territoire ukrainien, ce n'est pas par lâcheté comme on a pu l'entendre, mais au nom du droit international, car ce serait illégal. Seule l'Ukraine peut interdire son survol. Dans le passé, cela s'est pourtant fait à de rares occasions (Irak, Libye par ex) mais par une décision de l'ONU et non d'une alliance militaire comme l'OTAN. Cette décision de l'ONU est rendue impossible par la Russie.

Pendant un conflit, on passe du droit de la paix au droit des conflits armés, régi par différentes conventions internationales : La Haye (1907) concernant les armées, les 4 conventions de Genève (1949) pour la protection des populations civiles.

Genève distingue les populations civiles des combattants, les objectifs civils des objectifs militaires afin d'éviter l'évolution vers une guerre totale.

Une attaque délibérée contre la population civile est qualifiée de « crime de guerre ». Par contre, si des civils font partie des victimes sans être une cible, parce qu'ils étaient à proximité d'une cible militaire, on parle de « victimes indiscriminées » et il n'y a pas crime de guerre au sens juridique.

La question de la responsabilité internationale en droit : Qui est responsable ? L'Etat ? Une personne physique ? Devant qui ? Comment ?

Dans le cas du conflit en Ukraine :

- L'Ukraine a saisi la Cour internationale le 26 février 2022 (soit 2 jours après le début du conflit.) La réponse de la Cour du 16 mars 2022 a été très prudente.
- La Russie étant exclue de la Convention européenne des Droits de l'Homme, la Cour européenne des Droits de l'Homme ne peut être saisie.
- Si c'est la responsabilité de Poutine et non de l'Etat qui est pointée, ce sera du ressort de tribunaux nationaux ou de la Cour Pénale internationale sur les chefs d'accusation de crimes de guerre et/ou de crimes contre l'humanité. Il faudra au préalable des enquêtes longues pour étayer ces chefs d'accusation.

" Enjeux historiques et politiques de la guerre en Ukraine "

par **Alexandra Goujon**, maître de conférences en sciences politiques à l'université de Bourgogne, rattachée au CREDESPO et autrice de l'ouvrage : *L'Ukraine, de l'indépendance à la guerre.*

2014-2022 : Une seule et même guerre – Résistance et construction nationale.

2014 est bien le début de la guerre actuelle, avec l'annexion en 15 jours de la Crimée presque sans violence.

En 2014-2015, le mouvement séparatiste du Donbass est très meurtrier, avant les accords de Minsk.

Depuis on assiste à un conflit de basse intensité d'où l'impression occidentale de deux conflits différents entre 2014-15 et 2022 mais ce conflit a fait 14000 morts, plus de 30 000 blessés et 2,5 millions de personnes déplacées (à l'intérieur du pays ou vers la Russie) entre 2014 et le 24 février 2022.

La Résistance s'est donc organisée dès 2014. Depuis l'indépendance de l'Ukraine en 1991, un imaginaire national s'est créé dans la population et la génération qui n'a pas connu du tout l'URSS a développé une forte altérité à la Russie : langue ukrainienne certes (même si la langue russe reste importante) mais surtout une altérité politique avec la révolution orange de 2004 et celle de Maïdan en 2014, qualifiée par les Ukrainiens de « Révolution de la Dignité », pour la démocratie et l'Etat de droit. Concomitamment, le modèle russe devient de plus en plus autoritaire, ce qui renforce cet éloignement politique. Des relations familiales entre Russes et Ukrainiens continuent mais déjà certaines se distendent voire se rompent entre 2014 et 2022.

Petit rappel des relations Russie-Ukraine depuis 1991.

- Dans les années 1990, les dirigeants russes craignent avant tout la décomposition de la Russie et sont moins préoccupés par l'indépendance de la Biélorussie et de l'Ukraine.

- En 1994, Mémoire de Budapest : Les Occidentaux demandent à l'Ukraine la rétrocession des armes nucléaires à la Russie. En échange, les signataires (Etats-Unis, Royaume-Uni et Russie) garantissent l'intégrité territoriale de l'Ukraine. C'est le respect de cette garantie que le président Zélenky, qui regrette de ne plus disposer de l'arme nucléaire, demande aujourd'hui.

- La Crimée est un point de tension dans les années 1990 qui semble trouver une solution en 1996-97 : en 1996, l'Ukraine reconnaît l'autonomie de la Crimée ; la flotte de la mer Noire fait l'objet de longues négociations pour sa répartition entre les deux Etats ; un traité d'amitié est signé en 1997.

- Poutine veut instaurer une grande Union économique euroasiatique, sur le modèle de l'Union européenne, avec ses alliés (Russie + Biélorussie, Arménie, Kazakhstan) mais aussi avec la Moldavie et l'Ukraine qu'il considère comme appartenant naturellement au « monde russe ». Donc le rapprochement Ukraine –Union européenne est intolérable pour lui. Après des pressions politiques et économiques, la Russie est passée au conflit armé pour faire plier l'Ukraine.

Pascale Goutagny